L’affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l’économie circulaire



TRAVAUX PUBLIÉE LE 26/07/2018

Saisine liée :
L'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL, LEVIER POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Une nouvelle saisine de la section de l'environnement

Un des chantiers essentiel de la transition écologique et solidaire est l’engagement de la transformation de *« notre modèle économique linéaire « fabriquer, consommer, jeter »* qui se heurte fatalement à l’épuisement des ressources de la planète ».

Pour réussir cette mutation, il faudra obtenir la mobilisation et le changement de comportement de tous les acteurs et en particulier des citoyens, des entreprises et des collectivités dans leurs démarches de consommateurs

Cette évolution doit être impulsée par un affichage environnemental efficient intégrant les différents enjeux environnementaux (climat, énergie, biodiversité…) permettant d’éclairer les choix des consommateurs soucieux de la promotion de l’économie circulaire.

Cet avis du CESE s’inscrit dans une double actualité relative aux domaines de l’affichage environnemental et de l’économie circulaire.

Au niveau européen :

En 2013, la **Commission européenne a adopté une recommandation** afin que les États membres et acteurs économiques utilisent des méthodes communes européennes (PEF pour empreinte environnementale des produits et OEF pour empreinte environnementale des organisations) reposant sur une approche multicritères et sur l'ensemble du cycle de vie.
Après trois ans de travaux mobilisant 260 industriels et 2 000 parties prenantes, elle vient de présenter, les 23 et 24 avril 2018, les résultats de son expérimentation et devrait lancer une consultation publique dans les tous prochains mois pour déterminer les suites à donner.

Au niveau national :

La feuille de route de l'économie circulaire, annoncée en avril 2018 par le gouvernement français, a bien pris en compte cet enjeu d'information des « consommacteurs » sur les caractéristiques environnementales et sociales des produits et services (obtention de labels, différents impacts environnementaux, durée de vie, répétabilité…).

Le champ des travaux de cette saisine est précisé par les orientations suivantes :

L'affichage environnemental et l'information éclairée du consommateur sont au cœur de la transformation vers une économie plus circulaire*. Cependant, les consommateurs sont submergés d'information (463 écolabels qui, suivant le rapport de la fondation « Changing Markets » ont perdu toute crédibilité) ce qui ne leur permet pas toujours de se déterminer objectivement en fonction de la qualité environnementale des produits proposés ;*

la définition et le choix des critères environnementaux*, leur pondération et intégration dans cet affichage visant à promouvoir l'économie circulaire*

La recherche de déterminants *conciliant l'obligation de simplicité nécessaire à une bonne compréhension des consommateurs et la prise en compte des principaux critères ;*

L'évaluation et la certification du contenu et de la forme *de cet affichage environnemental.*

© - copyright CESE - Novembre 2026